

<http://www.snetap-fsu.fr/Reforme-des-bacs-professionnels-maritimes-communique-de-presse.html>



Réforme des bacs professionnels maritimes : communiqué de presse

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mai 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Quel contraste saisissant, ce mois d'avril, d'entendre les candidats à l'élection présidentielle parler à l'unisson de l'importance et du développement de la formation professionnelle alors que dans certains ministères et dans l'ombre on s'acharne à la détricoter ou à la réduire ? Cherchez l'erreur...

Le Journal LE MARIN : lire l'article du 24 avril :

<http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/formation/28374-reforme-du-bac-pro-maritime-des-enseignants-inquiets>

Le journal LE MARIN se fait l'écho des inquiétudes exprimées :

[Journal Le Marin 27 Avril 2017](#)

[Publish at Calameo](#)

C'est le cas par exemple de la formation professionnelle dans le domaine maritime avec un projet de réforme des Bacs Pro [EMM](#) (Electro-Mécanicien Marine), [CGEM](#) (Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes) pour le commerce, la pêche et le yachting.

Sans avoir effectué le moindre bilan ou lancé la moindre étude sur l'efficacité des formations actuelles, voilà que le Bac Pro EMM pourrait se voir amputer du 3000 kW sans proposition alternative permettant d'atteindre ce brevet en formation initiale.

Comment peut-on imaginer qu'une telle réforme puisse se faire sans que soient prises en compte les propositions formulées par les enseignants qui, eux, sont au plus près du terrain, des réalités des métiers et des contraintes éducatives et qui oeuvrent sans relâche pour l'avenir de leurs élèves ?

A moins de considérer simplement que ce projet de « réforme » ne serait dicté que par des impératifs financiers et budgétaires évidents ?

Il est vrai que le « faire mieux et plus » avec toujours « moins » continue de faire flores dans la vulgate publique.

On veut appliquer à l'enseignement professionnel une médecine purgative libérale qu'on ne prescrirait même pas aux entreprises privées...

Qui peut contester aujourd'hui que les jeunes qui rentrent dans les lycées professionnels maritimes connaissent déjà la spécialité vers laquelle ils se destinent et que c'est justement cet enseignement de spécialité professionnelle qui fait l'attraction de l'enseignement maritime ?

Quel intérêt alors pour les élèves et leurs familles d'entrer dans une seconde professionnelle de détermination regroupant les élèves des spécialités Machine, Commerce, Pêche et Yachting ?

Comment peut-on imaginer conduire un enseignement de qualité dans des classes de seconde professionnelle de « détermination » surchargées à 32 élèves et dont la dimension professionnalisante serait nécessairement amputée ?

Et que dire de ce projet de décret qui ne permet plus aux mineurs de se former à bord des navires car il fait trop chaud dans une machine, trop froid dans une cale ou que c'est trop haut pour amarrer le bateau ?

Aujourd'hui, dans nos lycées, c'est la consternation qui domine face à ces propositions, mais nous n'avons pas l'intention de laisser le Ministère de l'Environnement et la Direction des Affaires Maritimes conduire une réforme préjudiciable aux familles, aux élèves, aux équipes pédagogiques et même aux partenaires professionnels.

Ce n'est pas de moins de formation, de moins de prérogatives ou de brevets dont nos jeunes ont besoin face à la complexité croissante du monde qu'ils vont affronter, mais de plus et de mieux de formation.

Ce projet de réforme doit être repensé complètement et doit surtout se faire dans la concertation avec ceux qui sont les premiers concernés : les élèves, les familles et les équipes enseignantes.